

HABILITATION ÉLECTRIQUE BC

ARTICLE R. 4544-10 DU CODE DU TRAVAIL ET NF C 18-510

MODALITÉS

- Formation en présentiel
- En inter dans nos locaux ou en intra
- Effectifs : Minimum : 4 / Maximum : 12
- Durée : 2 jours (14 heures : 9 heures de formation théorique et 4,5 heures de formation pratique et 30 minutes de test)

PUBLIC CONCERNÉ

Toute personne chargée d'assurer des opérations de consignation sur des installations électriques.

PRÉREQUIS

Aucun prérequis.

MÉTHODE ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

La méthode pédagogique sera active et participative. Elle alternera :

Apport théorique et réalisation de manœuvres de sécurité sur une installation électrique de formation. Formation dispensée par un consultant formateur expert dans le domaine.

Un support de formation et/ou un livret sera remis en fin de formation.

VALIDATION

Certificat de réalisation.

Attestation d'habilitation préremplie.

TARIFS

- En inter : 300 € HT
- En intra : 1 350 € HT pour un groupe de 12 personnes

DÉLAI D'ACCÈS

La demande d'inscription doit se faire maximum 15 jours avant la formation.

ACCESSIBILITÉ

Le centre est accessible aux personnes en situation de handicap. Chaque situation étant unique, nous vous recommandons de nous consulter avant la formation pour tout aménagement particulier.

OBJECTIFS

- Connaître les dangers de l'électricité
- Être capable d'identifier et d'analyser le risque électrique afin d'effectuer la consignation d'un ouvrage ou d'une installation électrique

MODALITÉS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

QCM et évaluation pratique individuels.

CONTENU

Module N° 2 - Tronc commun 2

- Les effets du courant électrique sur le corps humain (mécanismes d'électrisation, d'électrocution et de brûlures, etc.)
- Les noms et les limites des différents domaines de tension
- Les zones d'environnement et leurs limites
- Le principe d'une habilitation électrique : symboles, limites et formalisation
- La définition des symboles d'habilitation
- Les rôles de chacun
- Les principes généraux de prévention à appliquer au cours d'une opération électrique
- Les séquences de la mise en sécurité d'un circuit (consignation, mise hors tension, mise hors de portée) et préciser le déroulement des opérations de vérification d'absence de tension (VAT)
- Les équipements de protection collective et leurs fonctions (barrière, écran, banderole, etc.)
- Les moyens de protection individuelle et leurs limites d'utilisation
- Les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés dans l'environnement
- La conduite à tenir en cas d'accident corporel
- La conduite à tenir en cas d'incendie dans un environnement électrique

Module Interventions BC

- Les fonctions des matériels électriques : coupure, protection, séparation
- Identifier le chargé d'exploitation électrique et le chargé de travaux, connaître son rôle, échanger avec lui (documents, informations), respecter ses consignes et instructions
- Les équipements de travail utilisés et les risques associés, les vérifier et les utiliser en sécurité
- Les documents applicables lors d'une opération : autorisation de travail, instruction de sécurité
- Les mesures de prévention lors des opérations : éliminer le risque, organiser, délimiter, signaler, respecter et faire respecter